

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Sanae Chekairi	Numéro de permis 2024098	Date d'inspection Le 16 septembre 2025	
Nom de l'établissement Garderie chez Walid		Numéro de téléphone (514) 710-8049	
Adresse 207 Churchill Street Moncton NB E1C 7J8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour effectuer une inspection de surveillance.

Les éléments suivants ont été observés:

- Le ratio
- le dossier des enfants
- les dossiers d'incidents
- le dossier des membres du personnel (remplaçante et personnes associées)

Au moment de l'inspection, les enfants jouent libre à l'intérieur.

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 septembre 2025

Date

original signé par
Sanae Chekairi

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 septembre 2025

Date